

DECRET N° 80/267 DU 16.06.80  
portant ratification de la modification  
de l'Accord portant création de la Banque  
Africaine de Développement.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CON-  
SEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la loi n° 003/80 du 16 - 06 - 80 autorisant la rati-  
fication de la modification de l'Accord portant création de la Banque  
Africaine de Développement ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 79/706 du 30 décembre 1979 modifiant la compo-  
sition du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Est ratifiée la modification de l'Accord portant création  
de la Banque Africaine de Développement.

Article 2 : Le texte dudit accord sera annexé au présent décret.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret  
sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Offi-  
ciel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin  
sera.

Fait à Brazzaville, le 16 Juin 1980

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO